IVS-MAIRISTEM EDILASER

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 FEVRIER 2011

Président : Jean-Marie SAUNIERE.

Secrétaire(s) de séauce :

Présents: Daniel MESTRE; Yolande MILHE; Denis ROUCH; Jérôme HERVOUET; Michèle PICARD; Rachel

BALMAY; Heather MANN.

Absents:

- COMPETENCE DELEGUEE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES: Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Le Conseil Municipal par 8 voix pour, accepte de déléguer la compétence à la communauté des communes pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint Laurent de la Cabrerisse.

- LOTISSEMENT : réunion mardi 22 février 2011 à 18h00.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL: Monsièur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la visite de Mr Palcati de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le plan de zonage est à réviser. En effet, il doit répondre à certaines exigences incontournables telles que la capacité des réseaux d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable et en électricité et la conformité de la défense incendie. A la demande de la DDTM, La zone AU SUD doit être retirée afin, de pouvoir réaliser le PLUI. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer cette zone.

QUESTIONS DIVERSES

- CHASSE : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'amicale des chasseurs de LAROQUE

DE FA demande l'autorisation de semer du blé au lieu dit " la pelad ". Le conseil municipal dans sa majorité décide

de ne pas accorder cette autorisation au lieu dit " la pelad " ainsi que sur n'importe quel terrain communal.

Pour extrait:

En Mairie, le Mardi 22/02/2011



Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

JVS-MAIKISTEM EDILASE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

- COUPES D'AFFOUAGES : Suite au tirage au sort des coupes, le conseil municipal décide de garder le lot n°10 afin,
de satisfaire un habitant retardataire.
- VENTE COMMUNAUTE/LAMARLE : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maître
MOLVEAU notaire à Tuchan demande au Conseil Municipal de délibérer sur la vente de la parcelle B 11134 à Mr et
Mme LAMARLE. Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre cette parcelle à Mr et Mme LAMARLE.
- BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRES : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer la
procédure d'incorporation du bien B11 dans le domaine communal. Le conseil municipal à l'unanimité décide de
lancer la procédure. De plus, il propose de vendre la parcelle B144 à Monsieur AUSTIN, voisin de part et d'autre de
cette parcelle. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de la vendre à Monsieur AUSTIN.
- DEFEBRILATEUR : Monsieur Jérôme HERVOUET expose aux membres du conseil municipal qu'il serait utile d'avoir
un défibrillateur sur le village. Le conseil Municipal décide d'étudier la question et demande à Monsieur HERVOUET
de se renseigner.
- JOURNEE CITOYENNE : Cette année le conseil municipal envisage de nettoyer l'ancien lavoir pour la journée
citoyenne. Cette manifestation est prévue le 1er mai (petit déjeuné et diner offert)

